



## Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

	<b>Comité de pilotage (COFIL)</b>	<b>Comité technique (COTECH)</b>	<b>Groupes de travail thématiques</b>
Composition	<p>CCVB :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Président de la Communauté de communes</li><li>Vice-Présidentes de la Communautés de communes en charge des thématiques de la CTG</li></ul> <p>Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Maire de chaque commune ou son représentant</li></ul> <p>CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Président du conseil d'administration de la CAF</li><li>Directrice de la CAF</li><li>Conseillère technique action sociale CAF et/ou Responsable de territoire CAF</li></ul>	<p>CCVB :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Chargé(e) de coopération territoriale</li><li>Responsable du pôle services à la Population de la Communauté de communes Vie et Boulogne</li></ul> <p>CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Conseiller action sociale CAF référent du territoire</li><li>Selon l'ordre du jour, responsable de territoire CAF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Elus communautaires et municipaux référents</li><li>Professionnels et bénévoles de Vie et Boulogne et des communes relevant des champs d'intervention de la CTG (petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, social/inclusion, accès aux droits, etc.)</li><li>CAF (conseillère action sociale et/ou travailleurs sociaux et/ou référent départemental selon thématiques)</li><li>Autres partenaires</li><li>Usagers / Habitants</li><li>Membres du conseil de développement</li></ul>
Rôle	<ul style="list-style-type: none"><li>Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;</li><li>Valide les décisions et les avenants ;</li><li>Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires;</li><li>Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;</li><li>Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Assure le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des actions figurant en annexe 4 de la présente convention</li><li>Prépare les comités de pilotage CTG et les groupes de travail thématiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Associe de manière large et ponctuelle les expertises métiers ou usagers à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions figurant en annexe 3 de la présente convention</li></ul>
Fréquence	A minima une à deux fois par an	A minima une fois par semestre	En fonction des besoins à différentes étapes de la CTG (diagnostic/élaboration, mise en œuvre/suivi, évaluation/renouvellement)